

Ensemble pour une action citoyenne
de production d'énergies renouvelables

RÉUNIONS PUBLIQUES

Entrez au capital de la société coopérative



CENTRALES
VILLAGEOISES
PAYS DU
SAINTOIS

Produire et consommer local, ça marche aussi pour l'énergie !
Solaire et solidaire : c'est VOUS, c'est NOUS !

Agir ensemble
pour développer les énergies
renouvelables



Citoyens,
donner un sens à notre
engagement

Prendre part à la transition
énergétique et devenir
sociétaire



Lundi 13 mai, 20h30 à Vézelize (grenier des halles)

Lundi 20 mai, 20h30 à Ceintrey (salle socio-culturelle)

Lundi 27 mai, 20h30 à Diarville (salle polyvalente)

Lundi 3 juin, 20h30 à Lalœuf (mairie)

Jeudi 13 juin, 20h30 à Praye (mairie)

Lundi 17 juin, 20h30 à Vaudigny (maison des animations)

Centrales Villageoises du Pays du Saintois ...

Notre avenir nous appartient !

L'association « Centrales Villageoises du Pays du Saintois » a été créée en 2018 par un collectif désireux d'agir pour l'avenir de notre planète. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer au développement des énergies renouvelables sur notre territoire, et répondre aux enjeux énergétiques en s'inscrivant, selon ses moyens, ses compétences, ses engagements dans un projet collectif cadré, maîtrisé et partagé.

En juillet 2019, l'association se transformera en une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Dans le courant de l'année 2019, les travaux seront engagés avec l'équipement en panneaux photovoltaïques de :

- 8 toitures de particuliers
- 3 en bâtiments publics
- 1 bâtiment agricole

Par le soutien des communes, de la Communauté de communes du Pays du Saintois, de la région, de l'Europe et de l'Etat, ce projet ambitieux et vertueux peut enfin se concrétiser.

Particuliers, Associations, Entreprises et Collectivités Locales peuvent participer à cette belle aventure en achetant des parts sociales, dont le montant a été fixé à 50 euros pour être ouvert au plus grand nombre.



Engagez-vous, rejoignez-nous, Comment ?

- En assistant à l'une des 6 réunions publiques,
- En rejoignant cette entreprise citoyenne
- En devenant sociétaire par souscription de parts sociales